

ARRÊTÉ N° 2025_181

DÉSIGNANT LES AGENTS INSTRUCTEURS DE L'APPEL À PROJETS - DISPOSITIFS ORGANISÉS EN PLATEFORMES D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICALISÉES À DESTINATION D'ADULTES PRÉSENTANT DES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT (TND)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental n° 2024-446 du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services ;

Vu l'avis d'appel à projet du 31 mars 2025 pour la création de plusieurs dispositifs organisés en plateformes d'accompagnement médicalisées pour adultes présentant des troubles du neurodéveloppement ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Sont désignés pour assurer l'instruction de l'appel à projet en vue de la création de plusieurs dispositifs organisés en plateformes d'accompagnement médicalisées pour adultes présentant des troubles du neurodéveloppement, les agents suivants, affectés à la Direction de l'autonomie :

- Madame Catherine AGIUS, chargée de développement de l'offre médico-sociale
- Madame Khadija BELFOUL, chargée de développement de l'offre médico-sociale
- Madame Sophie BORGI, chargée de développement de l'offre médico-sociale
- Monsieur Erwan PENHOÛËT, chargé de développement de l'offre médico-sociale

ARTICLE 2. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le

ID : 093-229300082-20250613-2025_181-AR



ARTICLE 3. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le